



# BULLETIN MUNICIPAL

DÉCEMBRE 2024



**Mairie d'Airoux – 11320 Airoux**  
e-mail : [mairieairoux@wanadoo.fr](mailto:mairieairoux@wanadoo.fr)  
site : <https://www.airoux.fr>

Publication Mairie d'Airoux  
Imprimé par nos soins

<https://www.airoux.fr>

# LE MOT DU MAIRE



Pour cette année, et une fois ne sera pas coutume, je souhaite vous transmettre un court message plus « politique » ou du moins sur la politique.

Autrefois, la politique en démocratie reposait sur des programmes visant à transformer la société selon des lignes directrices définies à l'avance. Aujourd'hui, ces programmes ont perdu de leur crédibilité, et les partis politiques se concentrent sur des intérêts électoraux à court terme, dictés par les urgences de l'opinion publique et l'opportunisme de briller un temps par son opposition. Les citoyens se désengagent des débats publics, ne cherchent plus un idéal de société, perdent confiance dans les structures politiques.

Comme le souligne Simone Weil : *"Quand il y a lutte autour d'un enjeu bien défini, chacun peut peser ensemble la valeur de cet enjeu et les frais probables de la lutte, décider jusqu'où cela vaudra la peine de pousser l'effort ; il n'est même pas difficile en général de trouver un compromis qui vaille mieux, pour chacune des parties adverses, qu'une bataille même victorieuse. Mais quand une lutte n'a pas d'objectif, il n'y a plus de commune mesure, il n'y a plus de balance, plus de proportion, plus de comparaison possible ; un compromis n'est même pas concevable."*

La dépolitisation conduit à une vie publique marquée par des querelles incessantes et une absence de véritables débats politiques, où seules comptent les étiquettes repositionnables et le théâtre. Une conséquence majeure de cette dépolitisation est le sentiment de déclin du pays. La disparition des objectifs politiques à long terme a un effet délétère sur les comportements. Sans que plus personne ne prenne le temps de définir ce que signifient la gauche et la droite. Tout cela aboutit au marasme actuel. Ça ressemble à de la politique, mais ça n'est pas de la politique.

Et cela arrange bien les partis qui affichent un intérêt opportuniste pour les difficultés des Français, masquant ainsi les idées rétrogrades et sectaires qui les fondent et l'absence d'un projet global pour notre nation.

Le conseil municipal d'Airoux ne fait pas de politique de partis. Nous faisons des choix politiques qui vont, je l'espère, dans le sens de l'amélioration à long terme de la vie de chacun au sein de notre communauté.

Vous trouverez dans ce bulletin des informations sur notre commune et ses investissements de l'année et à venir, sur la communauté de communes, mais aussi des articles sur quelques-uns des syndicats publics auxquels nous adhérons, syndicats qui permettent une gestion communautaire des réseaux de communication, de l'eau, des déchets...

Je tiens à remercier le comité des fêtes pour l'organisation du vide grenier et de la fête locale. Le comité a toujours besoin de bénévoles pour proposer des idées, organiser et aider. N'hésitez pas à contacter sa présidente.

Un grand merci à Valérie, Béatrice, Denis et Olivier pour la rédaction des articles, la mise en page et la publication de ce bulletin 2024.

Je vous donne rendez-vous le dimanche 19 janvier pour partager la couronne des rois.

Je souhaite à toutes et tous de très belles fêtes de fin d'année en famille, entre amis avec tous ceux que vous aimez et appréciez.

*Cédric Malrieu, Maire d'Airoux*

# VIE DU VILLAGE

## INVITATION À LA CÉRÉMONIE DES VŒUX

A l'occasion de la **Nouvelle Année**,  
Monsieur le Maire et le Conseil Municipal d'AIROUX  
ont le plaisir de vous inviter à la cérémonie des vœux,  
qui aura lieu le :

**Dimanche 19 janvier 2025 à 16h00 à la Salle des fêtes**



## VŒUX DU MAIRE 2023

### MOMENT DE PARTAGE ET DE CONVIVIALITÉ RETROUVÉ

Monsieur le Maire, et le conseil municipal recevaient le dimanche 14 janvier 2024, les administrés de la commune pour la traditionnelle cérémonie des vœux autour de la galette des rois. Dans son discours, souhaitait la bienvenue aux nouveaux arrivants et présentait un bilan des travaux de l'année écoulée avec la pose des bornes incendie, l'extension du réseau d'éclairage public route de Montmaur et la réhabilitation de l'éclairage devant la mairie. Monsieur le Maire précisait que des subventions ont été sollicitées pour la réfection des voies communales.



Ensuite il informait administrés de la réflexion de la construction d'un atelier municipal, la mise en place d'une borne de recharge pour les véhicules électriques pour lequel un questionnaire a été envoyé aux habitants, et la mise en place d'un composteur collectif pour se conformer à la loi applicable depuis le 1er janvier. Il rajoutait que les travaux du déploiement de la fibre allaient commencer en ce début d'année et du recensement de la commune à partir du jeudi 18 janvier. Monsieur le Maire informait aussi la population qu'au 1er

février, la gestion de l'eau et de l'assainissement passe en régie intercommunale, sans aucune conséquence sur le prix du m<sup>3</sup> d'eau. En conclusion, Cédric Malrieu adressait ses remerciements à Valérie Barbaste, secrétaire de mairie, aux employés techniques Wilfrid et Jean-Michel, au conseil municipal, au comité des fêtes et aux rédacteurs du bulletin municipal, avant de souhaiter une très bonne année à tous les Airouxiens et Airouxiennes.

Monsieur le Maire invitait la population à lever le verre de l'amitié.



## CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

C'est avec un jour d'avance que les Airouxiens ont été invités à participer à la cérémonie commémorative du 106e anniversaire de l'armistice de 1918. Cette commémoration s'est déroulée en présence du Lieutenant Christophe Capon, commandant la brigade de gendarmerie de Castelnaudary, de Walter Edlinger, ancien de la Légion étrangère, et des porte-drapeaux Michel Delpiano, Thierry Gélis et Claude Imbert. Cédric Malrieu, maire, a lu le message de Sébastien Lecornu, ministre des Armées et des Anciens combattants avant la sonnerie aux morts, la minue de silence et la Marseillaise.

Les enfants du village ont ensuite allumé les bougies du souvenir.

Monsieur le Maire a remercié la population ainsi que Monsieur Capon, les porte-drapeaux et les a invités à partager le verre de l'amitié à la salle des Fêtes.



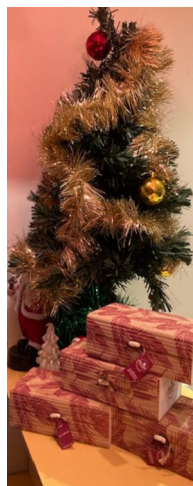
## OPÉRATION BriocheS POUR L'AFDAIM

La commune d'AIROUX a organisé l'opération BriocheS au profit de l'AFDAIM (Association Familiale Départementale pour l'Aide aux personnes handicapées) du 14 au 22 octobre 2024.

La vente de briocheS a rapporté 210 € à l'AFDAIM. Merci aux donateurs.



## BOITES DE CHOCOLATS POUR LES ANCIENS



Le Conseil municipal offre en fin d'année une boîte de chocolats aux personnes de plus de 65 ans (inscrits dans les listes électorales). Ces boîtes ont été commandées au profit de la coopérative scolaire du regroupement intercommunal Airoux et Montferrand. Celles-ci seront distribuées par les élus avant les fêtes de fin d'année.



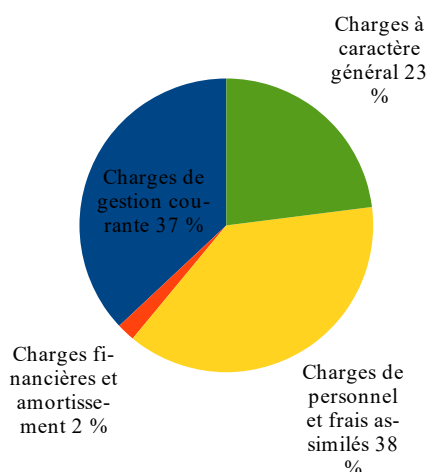
# FINANCES ET TRAVAUX

## LES FINANCES COMMUNALES

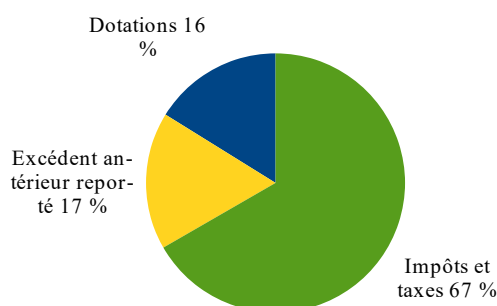
Le Compte Financier Unique retrace les dépenses et les recettes réalisées dans l'année où figurent aussi les documents du service de gestion comptable (trésorerie). Il a été voté le 6 mars 2024.

Il distingue d'une part le fonctionnement de la commune (charges de gestion courante, de personnel, financières... et recettes : impôts et taxes, dotations de l'Etat), et d'autre part l'investissement (travaux d'investissement et remboursement du capital des emprunts pour les dépenses, et les subventions et dotations diverses pour les recettes).

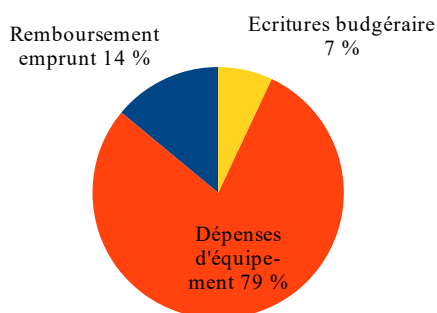
### Dépenses de fonctionnement



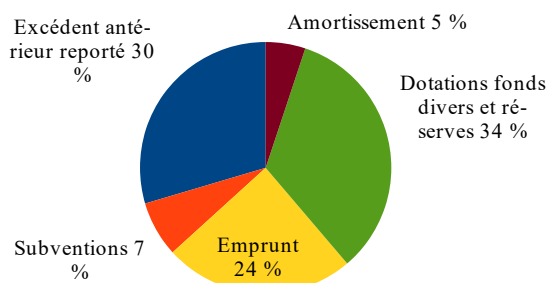
### Recettes de fonctionnement



### Dépenses d'investissement



### Recettes d'investissement





# TRAVAUX

## TRAVAUX DE NOTRE AGENT TECHNIQUE



Wilfrid effectue de nombreux travaux qui passent souvent inaperçus, comme la pose de panneaux d'indication et panneaux de signalisation, entretien du cimetière communal, entretien général des espaces verts, gestionnaire du composteur communal, entretien quotidien de l'espace ordures ménagères, ...



## LES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT RÉALISÉS EN 2023

- Extension du réseau éclairage public Route de Montmaur pour un montant de 9317.72€ financés en partie par une subvention du SYADEN pour un montant de 4124.06€
- Travaux réseau pluvial rue des Pyrénées pour un montant de 4396.56€
- Travaux busage chemin des Pages et réouverture fossé RD1 rue principale 2196.00€
- Création d'espace paysager dans le village pour un montant de 7301.15€

## TRAVAUX RÉALISÉS EN 2024 ET À VENIR

**Trois bornes incendies** ont été installées aux hameaux les Clauzous, les Clauzes et lieu-dit les Mélix pour un montant de 50460.10 € financés en partie par une subvention de l'Etat dans le cadre du fonds Vert pour un montant de 21025.03 € et une subvention du Conseil départemental pour un montant de 12615.32 €







**Plantation dans les espaces paysagers pour un montant de 3028.80 €**

**Installation d'un garde-corps porte de secours de la mairie pour un montant de 550.00 €**

## PROJET D'ACQUISITION D'UN BÂTIMENT MUNICIPAL

Le conseil municipal réfléchit depuis plusieurs années à la création d'un atelier municipal fonctionnel et réglementaire à mettre à disposition des deux agents techniques (salariés de la communauté de commune mis à disposition de la commune). Actuellement le matériel communal est stocké dans différents lieux appartenant à la commune ou loués. Les agents ne disposent que d'un local vétuste, mal éclairé, non équipé de sanitaires et d'une superficie insuffisante de 30m<sup>2</sup>, pour ranger le petit matériel, effectuer des réparations ou la préparation de travaux en régie.

En 2022 une étude a été demandée à un architecte pour la construction d'un bâtiment neuf de 120m<sup>2</sup> sur un terrain communal excentré. Cette proposition ne faisant pas l'unanimité auprès des conseillers municipaux et le montant du projet de 260 000 € étant conséquent pour le budget communal, la demande de subvention a été repoussée afin d'affiner le projet.

En mars 2024, la propriétaire de plusieurs parcelles contiguës au centre du village, impasse des douves nous a informé de son souhait de vendre l'ensemble. Après négociation, le conseil municipal a délibéré pour l'achat du lot décrit ci-dessous pour un montant de 70 000 €, financé par un emprunt. Les formalités administratives pour l'achat sont en cours.



Le bâtiment principal nécessite des aménagements pour le rendre sûr, fonctionnel et réglementaire. Nous envisageons les aménagements suivants :

- Cadre réglementaire : création d'un vestiaire et de sanitaires (douche, lavabo, WC), les réseaux eau potable et assainissement sont présents sur la parcelle.
- Fonctionnalité : création d'une fenêtre sur la façade sud, installation d'un escalier pour accéder à l'espace de stockage supérieur, mise en place d'une balustrade de sécurité, création d'un bureau et fermeture de l'ensemble par un portail droit.
- Mise en sécurité : remaniement complet de la toiture (avis ATD11), avec conservation de la charpente bois traditionnelle principale.

L'ensemble de ces travaux indispensables est évalué à 33 571.75€ HT (dont aménagement 25 006.05€ et toiture 8 565.70€ HT). Le Conseil municipal a sollicité une subvention auprès du conseil départemental de 40 % du montant total HT ainsi qu'une subvention sur le fond DETR pour le même montant de 40 %.

Ce projet est nécessaire à la commune car il permettra aux agents techniques de disposer d'un bâtiment fonctionnel, d'espaces pratiques de stockage et ainsi d'améliorer leur efficacité et les services rendus à la population. La commune répondra aux exigences réglementaires d'accueil des agents d'un service technique.

Le Conseil municipal souhaite maintenir l'aspect traditionnel de la bâtisse en ne modifiant pas la porte principale voûtée, en respectant la toiture traditionnelle et les façades en pierre.

## ARTIFICIALISATION DES SOLS

La loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021 prévoit que le Maire d'une commune dotée d'un document d'urbanisme (PLU Carte communale) présente un rapport relatif à l'artificialisation des sols sur son territoire devant le conseil municipal.

Cette loi fixe l'**objectif d'atteindre le « zéro artificialisation nette des sols » en 2050**. L'objectif est de réduire la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers.

*L'artificialisation des sols, c'est le fait de transformer un sol naturel (agricole, forestier, prairie) par des aménagements qui vont entraîner son imperméabilisation totale ou partielle.*

Ce rapport a été présenté au conseil municipal dans sa séance du 27 novembre 2024

## POUR AIROUX

Surface du territoire : 563 hectares 32 hectares de surfaces artificialisées soit un taux de 6%

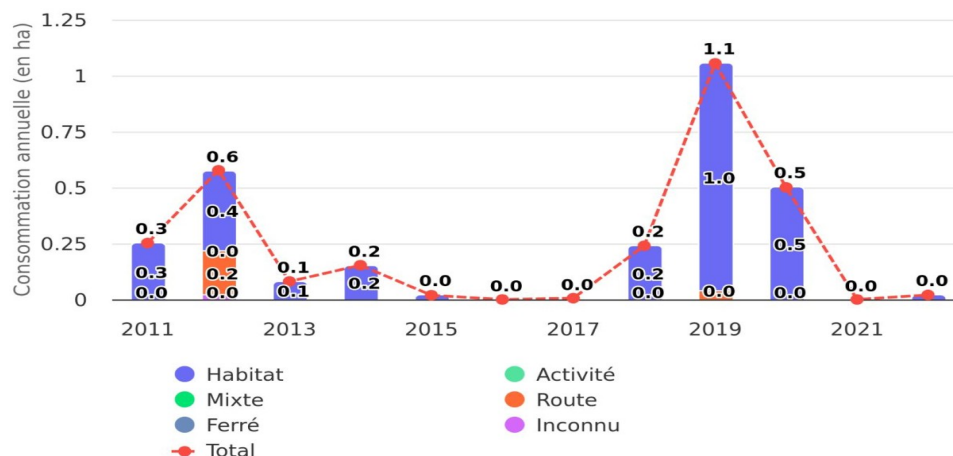
La consommation d'espaces entre le 1er janvier 2011 et le 1er janvier 2023 représente sur la commune d'AIROUX une surface de 2.90 hectares. Ces espaces sont principalement de l'habitat.

Pour les trois dernières années entre 2018 et 2021 (en hectares): artificialisation : **1.85**, désartificialisation : **0.21**, artificialisation nette : **1.64**

Solde : Le taux d'artificialisation nette pour la commune est de 5.4%

Les surfaces dont les sols ont été rendus imperméables :

- Surfaces dont les sols sont imperméabilisés en raison du bâti
- Surfaces dont les sols sont imperméabilisés en raison d'un revêtement





# INTERCOMMUNALITÉ

## CCCLA

La communauté de communes a édité un guide pratique. Ce livret recense divers informations et contacts utiles. Vous pouvez le consulter au secrétariat de mairie.



La CCCLA diffuse par courriel aussi la « newsletter » bimestrielle. Si vous souhaitez la recevoir envoyer votre adresse mail à : [communication@cccla.fr](mailto:communication@cccla.fr)

L'office de tourisme intercommunal est mis à disposition des habitants du Lauragais pour accéder à toutes les animations sur le territoire ; venez le retirer à la mairie.

Pour tous autres renseignements, vous pouvez joindre la CCCLA au 04.68.23.68.43 ou [contact@cccla.fr](mailto:contact@cccla.fr)

## LES AVANCÉES DU PROJET DE TERRITOIRE 2020-2026

Sur les quatre défis lancés 98 actions ont été réalisées ou engagées :

Engagements financiers de la CCCLA pour soutenir le développement économique (acquisition de nouvelles réserves foncières, contribution à l'emploi, mise en place du Projet Alimentaire territorial, renforcement de l'attractivité touristique du territoire...)

- Favoriser les économies d'eau, assurer le bon état écologique des cours d'eau et leur entretien, mise en place d'un service intercommunal de l'eau et de l'assainissement, poursuivre une politique exemplaire en matière de gestion des déchets, accompagnement dans la transition climatique avec le développement des énergies renouvelables sur les bâtiments intercommunaux, favoriser les déplacements bas-carbone avec le transport à la demande (voir détail du transport à la demande dans la rubrique CIAS).
- Développer l'accès à la culture pour tous et développer le lien social avec la création d'une école de musique intercommunale (début travaux en 2025), réaménagement des médiathèques intercommunales, création d'une maison France Services, construction d'une crèche à Salle sur l'Hers (en 2026), transfert de la compétence enfance jeunesse du SLA à la CCCLA et réhabilitation des locaux mise à disposition par la Ville de Castelnaudary.
- Installer un mode de gouvernance inclusif : temps d'échanges entre la CCCLA et les secrétaires de mairie, accompagnement RH pour les communes désireuses, mutualisation des services de la CCCLA et les communes volontaires (services techniques), déploiement d'outils numériques pour favoriser l'accès aux services et à l'information des usagers.

## AIDE ET SOLIDARITÉ

L'aide sociale et le service d'aide à domicile sont gérés par le CIAS (Cours de La République à CASTELNAUDARY)

Renseignements au 04.68.94.58.06 du lundi au vendredi 8h/12h – 13h30/17h

- **Service d'Aide à Domicile** : interventions ponctuelles ou régulières : aide à domicile, entretien de votre maison, linge, confection repas, aide à la prise des repas, assistance administrative, aide au lever ou au coucher, aide à la toilette.
- **Livraison des repas** : aux personnes de plus de 60 ans, aux personnes handicapées ou momentanément handicapées.
- **Aide sociale** : obtenir ponctuellement une aide alimentaire, un secours d'urgence remboursable, ou la prise en charge de l'installation de la télésécurité.
- **RSA** : la personne référente au CIAS est chargée d'accompagner les bénéficiaires dans leur parcours d'insertion pour les aider à améliorer leur situation sociale et professionnelle.

La communauté de Communes, par l'intermédiaire du CIAS a mis en place :

- en partenariat avec Suez un **fond de solidarité** pour aider les personnes en difficulté financière. L'aide revêt un caractère exceptionnel et ponctuel. Afin de connaître les conditions d'attribution et le montant

de l'aide qui peut être accordé, rapprochez-vous du Centre Intercommunal d'action sociale au 04.68.94.58.06.

- une **mutuelle santé communale** en partenariat avec Mutualia avec des tarifs négociés, 4 niveaux de garanties, des conseillers de proximité. La communauté de communes a mis en place une « mutuelle santé communale », en partenariat avec Mutualia, permettant :
  - de ne plus renoncer aux soins
  - de cesser de payer trop cher votre mutuelle et d'optimiser votre pouvoir d'achat
  - de bénéficier de tarifs négociés
  - de profiter d'une couverture santé optimale et globale quelle que soit la formule choisie.

Cette offre s'adresse aux habitants ou aux personnes travaillant dans la communauté de communes, quel que soit leur âge, sans questionnaire de santé, sans délai d'attente, sans conditions de ressources,

*Pour toute information, contacter le 04 75 64 63 63*

Complémentaire Santé & Prévoyance  
MUTUALIA, experte de la Mutuelle des Territoires

Mutualia, la mutuelle partenaire de la  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS**

Des valeurs mutualistes appliquées à un engagement social et solidaire, au service des besoins des territoires et de leurs habitants.

Permanences de votre communauté de communes  
Castelnaudary  
Salles sur l'Hers  
St Papoul  
Labastide d'Anjou

Flasher-moi !

www.mutualia.fr

Mutualia  
Entre nous, c'est humain

## TRANSPORT À LA DEMANDE

La communauté de communes a mis en place le transport à la demande permettant d'obtenir un rendez-vous au sein des services de l'hôpital. Vous avez la possibilité de vous rendre à un rendez-vous de radiologie, scanner, échographie, panoramique dentaire au Centre Hospitalier de Castelnaudary, en utilisant le transport à la demande mis en place par la Communauté de Communes. A ce titre **une ligne téléphonique directe 04.68.69.08.22** est dédiée à la prise de rendez-vous est mis en place au secrétariat de radiologie du Centre Hospitalier de Castelnaudary.

Ensuite il suffira à l'usager de réserver le transport en téléphonant au **0805 60 81 00** (ce numéro est aussi utilisé pour tout autre demande de transport à la demande).

**Comment ça marche ?** vous pouvez vous rendre dans plusieurs communes du territoire en réservant votre place la veille sur simple appel téléphonique : au 0805.60.81.00

**Combien ça coûte ?** le prix du ticket est de 2 euro (4 euros aller-retour) à payer directement dans le bus.

## CENTRE LOCAL D'INFORMATIONS ET DE COORDINATION (CLIC)

Dédié aux 60 ans et plus, le CLIC est un service public et gratuit du département qui est à votre disposition pour :

- vous informer
- vous orienter
- vous aidez à trouver des solutions concrètes face aux difficultés du quotidien

**Contact :** CLIC Lauragais - 19 cours de la république à Castelnaudary

**Renseignements :** 04.68.23.71.90

## ESPACES SENIORS DU DÉPARTEMENT

L'espace seniors du département de l'Aude organise des ateliers pour les personnes de plus de 60 ans.

Ces ateliers gratuits sont organisés par des associations et structures mandatées par la conférence des financeurs pour la prévention et l'autonomie. Ils ont pour but de donner des conseils et astuces pour garder la forme, bien vous alimenter, retrouver un bon sommeil, travailler votre mémoire, ou encore mettre à jour vos connaissances du code de la route ou découvrir les secrets d'Internet ! ces ateliers sont organisés dans les communes et vous pouvez y participer. Pour connaître les informations, une lettre mensuelle de l'Espace Seniors vous est envoyée par la mairie par mail. N'hésitez pas à vous inscrire sur la liste pour recevoir les informations.



## MISSION LOCALE OUEST AUDOIS (MLOA)

La Mission Locale de l'Ouest Audois accompagne les 16/26 ans dans leur projet professionnel (travail du projet, formation, retour à la scolarité, recherche d'emploi...) en les accompagnant d'un point de vue social (tel que les aides au permis de conduire, au logement, aide à la formation etc.)

Point d'accueil de Castelnaudary : lieu d'accueil et d'écoute gratuit, anonyme et confidentiel pour les jeunes et leur entourage.

Tél 04.68.23.67.49

Mail : [castelnaudary@mloa.fr](mailto:castelnaudary@mloa.fr) / Site : <https://www.mloa.fr>

## SYNDICAT AUDOIS D'ÉNERGIE

Le Syaden a été créé en 2010, il représente une population de 368530 habitants et réunit 443 communes, les 9 communautés de communes et d'agglomérations Audoises ainsi que le Département de l'Aude.



La distribution d'électricité reste la principale activité du Syaden avec 6171 kilomètres de réseau moyenne tension et 6069 kilomètres de réseau basse tension.

L'éclairage public, la fibre optique, les énergies renouvelables électriques et thermiques, les groupements d'achat d'énergie, et l'installation de bornes électriques restent les principales missions du Syndicat Audois d'Énergie.

À AIRoux le déploiement de la fibre optique a débuté en janvier 2024. Les travaux avancent, une partie du village peut prétendre au raccordement à la fibre. Les travaux devraient être terminés en 2025.

## ARRÊT DU RÉSEAU CUIVRE

Nous vous informons que l'accès au réseau cuivre disparaîtra sur notre commune en 2028. Plus aucun client ne pourra utiliser un service sur le réseau cuivre. Les personnes n'ayant pas souscrit à un contrat fibre ont été informées par leur fournisseur.

## SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE

Réseau 11 est un syndicat public créé pour gérer collectivement la production d'eau et la protection des ressources des communes de l'Aude adhérentes.



La zone Réseau 11 repose sur des contrats d'affermage tenus par Suez pour tout le service Ouest, et par Veolia pour les services Limouxin, Trois vallées, Centre, Chalabre et Montjardin.

Les contrats de la zone Centre et Ouest arrivent à échéance au 31/12/2024, il conviendra donc d'étudier ce renouvellement.

Les chantiers à venir sont :

- renouvellement du réseau d'adduction d'eau entre Gaja la Selve et St Amans
- création d'une unité de traitement des pesticides par filtres à charbon à Belpech

## SYNDICAT POUR L'AMÉNAGEMENT DU BASSIN DU FRESQUEL

Le Syndicat intercommunal du bassin du Fresquel est articulé autour de trois objectifs :

- mieux gérer la ressource en eau
- préserver cette ressource en eau
- réduire le risque d'inondation



La suppression des barrages de Lachaux et de Pennautier, l'adaptation du site de Pezens permettent une meilleure protection des populations en cas de crue ainsi qu'une gestion plus efficace du ruisseau (écoulement plus uniforme et une meilleure protection de la faune aquatique).





# VIVRE ENSEMBLE

## NUISANCES SONORES

Beaucoup de nos concitoyens se plaignent en mairie des aboiements répétitifs des chiens, de nuit comme de jour. Les personnes possédant un ou plusieurs chiens doivent surveiller leurs animaux afin de veiller à la tranquillité des voisins.

Il existe actuellement des moyens pour faire diminuer et cesser les aboiements.

L'arrêté préfectoral relatif à la lutte contre les nuisances sonores dans le département de l'Aude (Avril 2024) est disponible en mairie ou sur le site de la commune.

**Animaux** : les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage ceci de jour comme de nuit.

## CHATS ET CHIENS ERRANTS

Des chats, des chiens, errants ont été signalés près d'habitations privées et dans les rues de la commune. Nous demandons aux propriétaires détenteurs de chats et de chiens de ne pas laisser divaguer leurs animaux.

## TRAVAUX DE BRICOLAGE ET DE JARDINAGE

Les personnes effectuant des travaux de bricolage ou de jardinage nécessitant des outils ou appareils susceptibles de causer une gêne sonore, doivent respecter les horaires suivants :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 19h30
- Le samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 15h à 18h

## BONNES PRATIQUES

Les plantes et arbres qui dépassent sur la voie publique (trottoir, bas-côté de chaussée) peuvent être source de gêne ou de danger, pensez à élaguer vos végétaux régulièrement.

Il est recommandé de ne pas tailler du 15 mars au 31 juillet.

## MÉGOTS

L'interdiction de jeter ses mégots est liée à l'article du code pénal interdisant le dépôt ou l'abandon de déchets sur la voie publique. Aussi petit soit-il, **le mégot est non seulement classé comme déchet, mais qui plus est toxique et dangereux, avec risque d'incendie**

**Merci de ne pas jeter les mégots sur la voie publique.**



## COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Jours de collectes par le SMICTOM : bacs à sacs noirs le mercredi matin et bacs jaunes pour le tri le vendredi matin.

Depuis le premier janvier 2023 il existe **DEUX** points de collecte sur notre commune, situés en face du parking du cimetière (verre, recyclage, ménager) et à la Vierge (recyclage, ménager).

Plusieurs conteneurs sont à votre disposition, en conséquence, lorsqu'un conteneur est plein, il convient d'utiliser celui qui ne l'est pas !

Dans la mesure du possible merci de privilégier un dépôt à la plateforme en face du cimetière qui dispose de bacs plus nombreux.

## LES BONS RÉFLEXES TRI



Tous les **emballages ménagers** sans distinction sont à déposer dans le conteneur couvercle jaune : emballages en métal, en papier, en carton, briques alimentaires et, fait nouveau, tous les emballages en plastique, sans exception. Quelques exemples : bouteilles, flacons, bidons, pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films, blisters et sacs plastiques, pots de crème cosmétique ou encore boîtes de poudre chocolatée... Les emballages en verre, eux, sont à déposer dans le conteneur à verre.

**Désormais, n'hésitez plus : si c'est un emballage, il peut aller au recyclage.**

Nous attirons votre attention toutefois, sur le fait que ces emballages doivent être **déposés dans le bac en vrac**, c'est-à-dire sans les enfermer dans un sac. Car sinon, ils risqueraient de ne pas être recyclés.

Les gros cartons doivent être aplatis ou découpés pour en réduire leur volume et optimiser la place dans le bac roulant pour les autres emballages. Sinon, ils vont aussi très bien dans l'une de nos déchetteries.

**Attention : ces consignes prévalent désormais sur les consignes nationales** (notamment celles présentes sur les emballages).

Si vous avez une question, vous pouvez contacter les équipes du SMICTOM par téléphone au 04.11.21.00.24 ou consulter les site <https://www.smictom-ouestaudois.fr> et <https://www.consignesdetri.fr>.

Grâce à votre geste de tri, notre commune et le SMICTOM de l'Ouest Audois agissent en faveur de l'environnement. Nous sommes tous acteurs du recyclage : **engageons-nous, trions plus !**

**Verre** : la commune dispose d'un récupérateur de verre sur le terrain situé en face du parking du cimetière

**Déchets ménagers** : afin de réduire les quantités de déchets ménagers à collecter et à traiter, le SMICTOM de l'Ouest Audois met à disposition des composteurs individuels de jardin.

## COMPOSTEUR COMMUNAL



Dans le cadre de l'obligation réglementaire du tri à la source des bio-déchets, la commune, a installé un composteur collectif pour les personnes n'ayant pas de jardin, pas de composteur individuel.

Celui-ci a été mis à disposition par le COVALDEM11. Il a été installé près du point de collecte statue de la Vierge pour déposer les déchets compostables. Un panneau d'information est à votre disposition.

Le Smictom de l'ouest audois offre un contenant pour transporter vos déchets compostables à retirer en mairie.

## DÉCHETTERIES

Les déchetteries sont gratuites pour les particuliers.

Les encombrants, gravats, batteries, piles, ferrailles, cartons, vêtements, déchets verts, bois, peintures, solvants, huile de friture, acides, cartouches de graisse, colle etc. doivent être amenés à la déchetterie de Castelnaudary ou de Labastide d'Anjou.

**Heures d'ouverture** (lors de votre première visite, il vous sera demandé un justificatif de domicile).

- CASTELNAUDARY (chemin du Président): lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h45.
- LABASTIDE D'ANJOU (rue du Lavoir en face le cimetière) : mardis, vendredis et samedis de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h50.



# 1 - LE VERRE



LES COMESTIQUES



LES POTS ET BOCAUX



LES BOUTEILLES



LES VERRES ET CARAFES

⚠ SANS BOUCHONS NI COUVERCLES !

# 2 - LE TRI SÉLECTIF



LES EMBALLAGES EN MÉTAL



et

LES COUVERCLES, DOSETTES ALUMINIUM ET OPERCULES CANETTES



LES CARTONS, BRIQUES ALIMENTAIRES ET TOUS LES PAPIERS



LES BOUTEILLES, FLACONS, BOÎTES



et



TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE

⚠ BIEN VIDER LE CONTENU, APLATIR ET NE PAS IMBRIQUER LES EMBALLAGES !

# 3 - LE COMPOST

Transformer les déchets organiques pour obtenir un engrais biologique pour le jardinage !



LES COPEAUX DE BOIS, LA SCIURE, LES FEUILLES MORTES, DÉCHETS VERTS, TONTES DE PELOUSES

⚠ PAS DE VIANDE, OS, PRODUITS LAITIERS



LES COQUILLES D'ŒUFS, LES RESTES DE REPAS, ÉPLUCHURES, SACHETS DE THÉ, FILTRES À CAFÉ ET DOSETTES PAPIERS

⚠ PAS D'EXCRÈMENTS NI DE LITIÈRES !



# 4 - ESPACES ÉCOLOGIQUES et APPORTS VOLONTAIRES

8 SITES À VOTRE SERVICE : BELPECH - BRAM - CASTELNAUDARY - FANJEUX  
LABASTIDE D'ANJOU - MONTRÉAL - SAINT-PAPOUL - VILLENEUVE-LA-COMPTAL



APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS



MOBILIER



HUILES DE FRITURE ET DE VIDANGE



GROS CARTONS D'EMBALLAGE

L'ARTISANAT ET LE BREVETÉ



LES VÊTEMENTS, CHAUSSURES, DRAPS, COUVERTURES ET MAROQUINERIE

TEXTILE



PILES ET BATTERIES

LES BATTERIES ET ACCUMULATEURS



CARTOUCHES ET TONERS

TOUTES MARQUES ET TOUS FORMATS



AMPOULES ET NÉONS

LES TUBES FLUORESCENTS, AMPOULES FLUOCOMPACTES, À INCANDESCENCE ET LED

# 5 - ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES



LES COUCHES ET PROTECTIONS HYGIÉNIQUES

LES MASQUES ET GANTS DE PROTECTION

LES PETITES FOURNITURES SCOLAIRES

LES MÉGOTS ET BALAYURES

LES LITIÈRES POUR ANIMAUX



DANS LA POUBELLE  
UNIQUEMENT EN SAC FERMÉ !

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux !

# ADMINISTRATION ET SERVICES

## MAIRIE D'AIROUX

### OUVERTURE DU SECRÉTARIAT

Le secrétariat de mairie est ouvert au public les **mardis de 9h à 12h et de 14h à 19h**, les **vendredis de 8h à 13h**. Si ses horaires ne vous conviennent pas, merci de bien vouloir prendre rendez -vous auprès du secrétariat.

**Le secrétariat de mairie sera fermé du 24 au 31 décembre 2024.**

En cas d'urgence, vous pouvez contacter Monsieur le Maire ou les adjoints (Numéros de téléphone sur le panneau d'affichage de la mairie).

### LOCATION SALLE DES FÊTES

Compte tenu des coûts d'énergie, le tarif de la location de la salle des fêtes est revalorisé :  
pour les habitants de la commune la location est de 50€ pour le week-end,  
pour les personnes extérieures au village le montant de la location s'élève à 300 €,  
pour les associations du village la mise à disposition est gratuite.

### RAPPEL SUR LE DÉFIBRILLATEUR

Le décès par accident cardiovasculaire constitue l'une des principales causes de décès en France : près de 60 000 personnes par an. Le taux de survie avoisine 2 à 3 % si l'on ne dispose pas d'un défibrillateur, contre plus de 30 % dans les pays où l'installation est généralisée. L'essentiel est d'agir vite : après 4 minutes, chaque minute passée réduit le taux de survie de 10 %.



La commune d'AIROUX a acquis un défibrillateur situé devant la mairie. Une maintenance est réalisée annuellement.

Toute personne peut utiliser un défibrillateur sans formation préalable : le défibrillateur guide constamment l'utilisateur au cours de la procédure de réanimation par une combinaison d'informations vocales et / ou de textes, de signaux sonores et de voyants lumineux.

### BOITE À LIVRES

Toujours à votre disposition, située place de la mairie, dans l'ancien arrêt de bus.

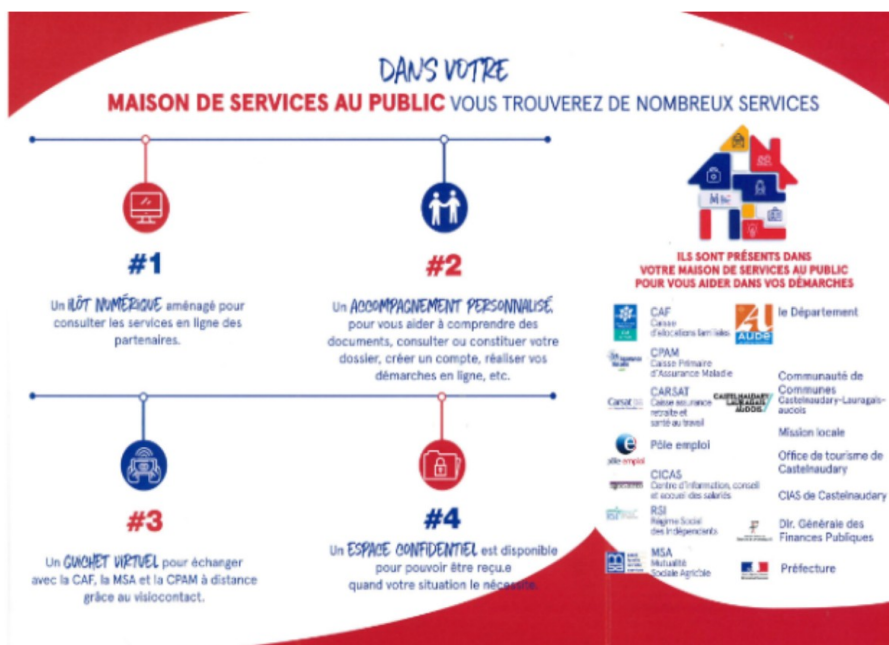


# MAISON FRANCE SERVICE

Une maison France Service a ouvert à Castelnaudary au 9 boulevard Lapasset (ancienne CPAM). Cette structure renseigne et accompagne chaque citoyen pour effectuer des démarches administratives.

Avec ou sans rendez-vous, vous serez accueilli par des agents qualifiés pour vous aider aux démarches administratives, répondre à vos questions dans les domaines suivants :

- **Famille** : faire une demande d'allocation, aide pour utiliser le site de la CAF
- **Santé/Social** : compléter un dossier AAH, CSS, RSA, allocation logement, créer un compte Améli ou MSA
- **Retraite** : faire un point sur votre carrière, vous aider à la réalisation de votre dossier retraite
- **Emploi** : vous aider à l'utilisation du site pole-emploi.fr
- **Accès aux droits** : vous orienter vers les professionnels
- **Logement** : vous aider pour une demande de logement, vous orienter vers les différentes associations en lien avec l'habitat, Adil, Anah...
- **Administratif** : vous aider pour vos impôts, carte grise, permis de conduire...
- **Déplacement** : vous informer sur les transports en commun et le transport à la demande



Un conseiller numérique est à votre disposition pour vous accompagner dans la consultation de services en ligne et effectuer vos démarches.

## Horaires d'ouverture :

- Lundi : 09h à 12h / 13h à 16h
- Mercredi : 09h à 12h
- Jeudi : 09h à 12h / 13h30 à 17h30

Contact : 04.68.60.38.98 ou [csciep@orange.fr](mailto:csciep@orange.fr)

# LISTES ÉLECTORALES

Pour participer aux élections politiques, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. Si vous vous trouvez dans une autre situation (déménagement, première inscription...), vous devez prendre l'initiative de la demande d'inscription.

La réforme électorale au 1er janvier 2019, et la mise en place du « Répertoire Électoral Unique » rendent désormais possible l'inscription sur les listes électorales jusqu'à 6 semaines avant le scrutin.

# RECENSEMENT MILITAIRE

Nous rappelons que les jeunes, filles et garçons, qui atteignent 16 ans doivent se faire recenser pour la journée citoyenne avant la fin du trimestre qui suit leur anniversaire. Sur présentation d'une pièce d'identité et du livret de famille, une attestation leur sera délivrée. **Le recensement militaire est obligatoire pour se présenter à tout examen** (baccalauréat...), pour **passer son permis de conduire**. Suite à ce recensement, ils sont ensuite convoqués pour la journée citoyenne.



## TITRES D'IDENTITÉ

Depuis la fin de l'année 2021, les demandes de nouveaux titres (carte d'identité et passeport) ou renouvellement de ceux-ci, ont connu une hausse inédite sous l'effet de la sortie progressive de la pandémie. Celle-ci conduit de nombreux français à engager les démarches de renouvellement de la carte nationale d'identité ou passeport en vue de déplacements personnels ou professionnels.

Concernant le département de l'Aude, il a été recensé 4837 demandes de titres en février 2022 contre 2900 en février 2021 soit une hausse de plus de 66 %

Dans cette optique, les bonnes pratiques suivantes peuvent d'ores et déjà participer à l'amélioration du service :

- Faire sa pré-demande en ligne de passeport ou carte d'identité par voie dématérialisée, depuis le site internet de l'Agence Nationale des titres sécurisés (ANTS) <https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne>. Cette démarche facultative permet d'accélérer le temps de recueil en mairie.
- Prendre rendez-vous dans la mairie de son choix : le demandeur a le libre choix, quel que soit son domicile, de déposer son dossier auprès de toute commune pourvue du dispositif pour le recueil des demandes. Les 11 communes de l'Aude dotées de dispositifs de recueil sont : AXAT, BRAM, CARCASSONNE, CASTELNAUDARY, LAGRASSE, LÉZIGNAN-CORBIÈRES, LIMOUX, QUILLAN, NARBONNE, SAISSAC et SIGEAN. Depuis le 1er juillet 2023 les communes proches d'AIROUX comme MONTFERRAND, SAINT-MARTIN LALANDE, SOUILHANELS, VILLENEUVE LA COMPTAL disposent pour certains créneaux d'un dispositif des cartes nationales d'identité et de passeports et vous pouvez aussi prendre rendez-vous par téléphone. La commune de Montferrand dispose d'une permanence une fois par mois, appelez au 04.68.60.10.55 pour prendre rendez-vous.

L'usager doit présenter les documents originaux suivants ainsi que le formulaire CERFA papier ou le numéro de pré-demande si la pré-demande en ligne a été affectée :

- une CNI ou passeport, valide ou périmé depuis moins de 5 ans,
- une photo d'identité de moins de 6 mois et conforme,
- un justificatif de domicile (sauf si vous avez utilisé « Justif'adresse » lors de votre pré-demande en ligne) la liste des justificatifs de domicile autorisés est disponible sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14807>
- un timbre fiscal pour le renouvellement de passeport (86 € que l'on peut acheter en ligne : <https://timbres.impots.gouv.fr>)
- pour la CNI un timbre fiscal est nécessaire si la demande fait suite à une perte ou un vol.

### Pour rappel

- depuis le 2 août 2021, toute demande de CNI donne systématiquement lieu à la délivrance de la nouvelle CNI d'une durée de validité de 10 ans
- la mise en circulation de la nouvelle carte nationale d'identité ne remet pas en cause la validité des CNI ancien modèle de 15 ans.
- De même, les cartes nationales d'identité délivrées entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures, bénéficient d'une extension de leur durée de validité à un total de 15 ans.
- Si l'usager a besoin d'aide, il peut s'adresser à la Maison France Services de Castelnaudary (Boulevard Lapasset).

## AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE

Afin de renforcer la lutte contre le terrorisme, la loi a établi un dispositif d'autorisation préalable à la sortie du territoire français des mineurs.

Tout mineur devra avoir en sa possession une attestation de sortie. Elle peut être téléchargée et remplie en ligne sur <https://www.service-public.fr> (cerfa n° 15646\*01).

## CARTE GRISE

Depuis le 6 novembre 2017, les guichets de la Préfecture de Carcassonne sont définitivement fermés au public. Les démarches se font **exclusivement en ligne** à partir du site <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

Pour les usagers ayant des difficultés d'accès au numérique ou non équipés, vous pouvez vous rendre à la Maison France Service de Castelnaudary située au Boulevard Lapasset (ancienne CPAM)

## PACS

Depuis le 1er novembre 2017, toute la procédure du PACS a été transférée en mairie. C'est l'officier de l'état civil du lieu de résidence commune des futurs partenaires qui sera compétent pour enregistrer les déclarations les modifications et les dissolutions de PACS.

## ENFANCE ET JEUNESSE

La commune d'AIROUX adhère depuis plusieurs années au service petite enfance, enfance jeunesse de la communauté de communes. Ce service regroupe le relais petite enfance, crèches, accueils de loisirs, accueils des ados et espace itinérant pour les 11 à 25 ans. Un portail famille a été mis en place pour accéder aux services : <https://cccla.portail-familles.apps/>

## ÉCOLE DE MUSIQUE

Quai du Port à Castelnaudary

Contact et renseignements au 04.68.94.14.53 ou [ecoledemusique@cccla.fr](mailto:ecoledemusique@cccla.fr)

## MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE

### Heures d'ouverture

- Mardi : 10h à 17h
- Mercredi : 10h à 12h / 14h à 18h
- Jeudi : 15h à 18h
- Vendredi : 14h à 19h
- Samedi : 09h30 à 13h

### Contact

#### Espace Tufféry

Boulevard Général Lapasset  
11400 Castelnaudary  
Tél : 04.68.94.58.49  
[contactmediatheques@cccla.fr](mailto:contactmediatheques@cccla.fr)

## DÉMARCHES JURIDIQUES

Des permanences sont mises en place afin de bénéficier d'une aide dans vos démarches juridiques. Elles sont tenues par des professionnels du droit notamment en matière de droit de la famille, droit du travail, droit du logement, surendettement, protection des majeurs, violences faites aux femmes...

Retrouver toutes les permanences et contact sur <https://ville-castelnaudary.fr/fr/point-d-acces-au-droit>

# PRÉVENTION – SÉCURITÉ

## PRÉVENTION DU FEU : ENTRETIEN DES TERRAINS



**Le brûlage des végétaux issus de parcs et jardins privés est rigoureusement interdit par le règlement sanitaire départemental.**

Votre responsabilité est engagée chaque fois que vous allumez un feu. Les parcelles de terrains nus situées proches d'habitations doivent être régulièrement nettoyées afin d'éviter les incendies surtout en période de forte sécheresse.

Le débroussaillage des espaces boisés est obligatoire sur la totalité des parcelles situées dans les zones urbaines.

## D.I.C.T. : TRAVAUX EN TOUTE SÉCURITÉ

Particuliers ou entrepreneurs, si vous réalisez des travaux (terrassement, fouille, plantation, dessouchage, curage, fossé, ...), vous devez consulter le téléservice <https://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr> et déposer une déclaration de projet de travaux (DT) auprès des exploitants de réseaux listés par ce service.

Par la suite, les exécutants des travaux doivent adresser au moins 7 jours avant la date des travaux une déclaration d'intention de commencement de travaux (D.I.C.T) aux exploitants de réseaux concernés.

## ÉCONOMISONS L'EAU

Cette année encore, nous avons connu un grand épisode de sécheresse et la commune a été déclarée en alerte renforcée pendant une longue période.

### Quelques gestes simples pour économiser l'eau :

- Chez vous
  - Ne laissez pas l'eau couler, prenez une douche (4-5 mins) et évitez les bains ;
  - Installez des mousseurs et un pommeau de douche économe, ils réduisent le débit sans perte de confort ;
  - Utilisez vos appareils de lavage (lave-linge, lave-vaisselle) à plein ;
  - Repérez les fuites : avant d'aller vous coucher, relevez votre compteur d'eau. Un robinet qui goutte, c'est 120 litres perdus par jour, une chasse d'eau qui fuit, plus de 600 litres par jour ;
- Au jardin
  - installez un récupérateur d'eau de pluie
  - plantez des plantes peu gourmandes en eau
  - limitez les arrosages, installez un goutte-à-goutte
  - paillez aux pieds des plantes
  - s'il fait chaud, n'arrosez pas en pleine journée.



# LE DÉBROUSSAILLEMENT RÉGLEMENTAIRE EN PRATIQUE

## Abords immédiats du bâti



- Mettre à distance les végétaux combustibles des points d'entrée potentielle du feu : toit, ouvertures, éléments de charpente
- Mettre à distance les haies et ratisser la litière



rien en surplomb du toit et de la charpente

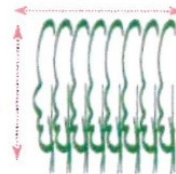


## Périmètre autour du bâti



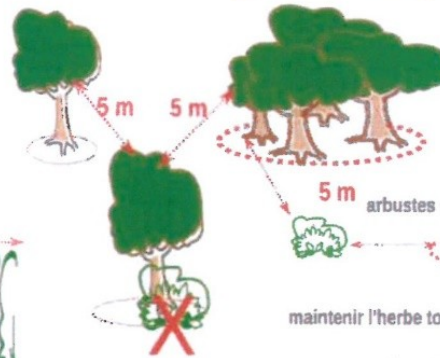
- Mettre à distance les houppiers des arbres pied à pied ou par bouquet
- Supprimer une bonne partie de la strate arbustive qui doit représenter 15 % maximum de la surface à traiter
- Pas d'arbustes sous les arbres
- Réduire le volume des haies en hauteur et en épaisseur
- élaguer les arbres sur 2 m de hauteur

volume des haies  
< 2.5m<sup>3</sup>/mètre linéaire

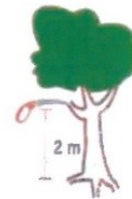


bouquet d'arbres conservés  
diamètre max 15 m

< 15 m



tronc sans branches  
jusqu'à 2 m de hauteur



arbustes < 15 % de la surface du terrain

maintenir l'herbe tondue

enlever les végétaux morts  
et parties mortes et sèches

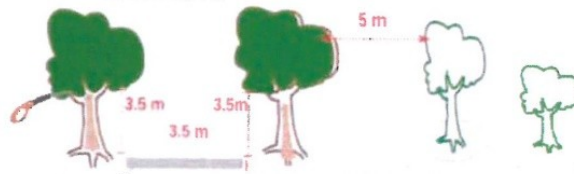


## Voie d'accès privée



- Mettre au gabarit pour l'accès d'un camion de pompier : dégager emprise 3.5 m et élagage des arbres sur 3.5 m de hauteur.
- Débroussailler une bande de 10 m de part et d'autre de la voie d'accès et mettre à distance les houppiers des arbres

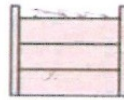
dégager un gabarit  
de 3.5 m x 3.5 m



débroussailler 10 m de part et d'autre de la voie

## Élimination des végétaux coupés

- Effectuer le broyage des résidus de coupe
- ou leur compostage
- ou leur évacuation en déchetterie.



- l'incinération n'est autorisée que pour les seuls résidus d'OLD et si pas de déchetterie acceptant ces résidus dans un rayon de 10 km et sous réserve du respect de prescriptions



# CONSEILS DE LA GENDARMERIE

## *SE PROTÉGER DES ARNAQUES SUR INTERNET*

INTERNET est un espace merveilleux dans lequel une multitude d'informations et des services sont accessibles. Toutefois, les délinquants ont bien compris l'intérêt qu'ils avaient à commettre des arnaques dans un univers où les frontières n'existent plus vraiment et où l'anonymat est très facile. Tout internaute peut donc devenir la victime de cette délinquance numérique. Il convient de prendre des mesures qui constituent la cybersécurité.

**Qui peut m'aider ?** la plupart des personnes qui subissent une arnaque sur internet auraient pu éviter d'être victime en adoptant des comportements simples et de bon sens. La première protection contre ce fléau concerne donc votre attitude. Réfléchissez avant de cliquer. Et adopter des réflexes simples.

## *LA SENSIBILITÉ : UNE FAIBLESSE SUR INTERNET*

De nombreux internautes pensent pouvoir faire de belles rencontres sur internet et c'est parfois le cas. Toutefois, certaines personnes sont très exposées aux escrocs car ils se servent de leur fragilité affective. Les victimes les plus nombreuses sont les personnes seules en quête d'affection et qui ne connaissent pas bien le fonctionnement d'internet. Ne vous laissez jamais attendrir par une personne que vous n'avez jamais rencontrée physiquement.

## *PROTÉGER SES MAILS*

Évitez d'indiquer votre nom et prénom dans votre adresse e-mail. Ne communiquez jamais votre mot de passe donnant accès à votre boîte mail. N'ouvrez jamais un e-mail si vous avez un doute sur sa provenance ou si vous ne connaissez pas l'expéditeur.

Dans votre boîte mail, ne conservez pas d'informations personnelles ou sensibles.

Si certaines personnes avaient accès à votre boîte mail et que la relation s'est dégradée entre vous pensez à changer le mot de passe.

## *CHOISIR SON MOT DE PASSE*

Un bon mot de passe est constitué d'au moins 8 caractères, comportant des chiffres et des lettres en majuscule et minuscule avec si possible un caractère spécial. Ne communiquez jamais vos mots de passe, ils sont confidentiels. N'utilisez pas qu'un seul mot de passe pour toutes vos connexions sur internet. Au moindre doute d'usage frauduleux d'un de vos mots de passe changez le rapidement et signalez l'incident auprès du responsable du site. Ne laissez pas traîner la liste de vos mots de passe sur un bout de papier.

Les achats sur internet : lors d'un paiement en ligne assurez-vous que l'adresse internet commence par **https://**. La présence du « s » fait état d'une sécurisation. Privilégiez les systèmes de paiement par e-carte (renseignez-vous auprès de votre banque).

**Ne communiquez jamais vos coordonnées bancaires par mail.** Évitez les commandes en ligne à partir d'un accès public.

## *L'IDENTITÉ NUMÉRIQUE*

Sur les réseaux sociaux ne divulguez pas votre identité réelle. Pensez à utiliser un pseudonyme. Ne communiquez pas votre numéro de téléphone, votre adresse ou vos photos et celles de vos enfants. Ne communiquez pas d'information qui peuvent atteindre à votre réputation. Il n'est pas aisé de retirer définitivement un contenu indélicat laissé sur internet. Vous êtes responsable de vos publications et de vos échanges.

Si vous êtes victime rendez-vous dans votre gendarmerie et demandez à rencontrer le correspondant NTECH. Ne modifiez rien sur vos équipements numériques. N'ayez pas honte de ce qui vient de vous arriver. Contactez très rapidement votre banque pour tenter de bloquer votre transaction que vous venez de faire dans le cadre d'une escroquerie. Pour en savoir plus : <https://www.internet-signalement.gouv.fr>

### *DÉMARCHAGE À DOMICILE*

Attention aux démarcheurs à domicile. Si une personne vous importune et est insistante, contactez la gendarmerie (en décrivant cette personne, immatriculation véhicule etc...).

### *NUMÉROS D'URGENCES*

- Gendarmerie et Police : 17
- Pompiers : 18
- Samu : 15
- Numéro européen d'urgence : 112



# COMITÉ DES FÊTES

Chers habitants,

Alors que nous clôturons une série d'événements festifs organisés par notre comité des fêtes, nous tenons à exprimer notre sincère gratitude à tous ceux qui ont contribué à leur succès.

Nous avons eu le plaisir de partager des moments inoubliables grâce à votre participation active et votre enthousiasme. Que ce soit lors du vide grenier, de la fête locale ou de Pâques, votre présence a fait toute la différence. Ces manifestations, riches en animations, en partage et en convivialité, n'auraient pas été possibles sans votre soutien.

Nous remercions également tous les bénévoles qui se sont mobilisés pour préparer et animer chaque événement. Votre dévouement et votre énergie sont précieux pour notre communauté. Enfin, un grand merci aux partenaires locaux qui ont soutenu nos actions par leurs dons ou leur implication.

Nous avons hâte de vous retrouver pour de nouvelles aventures et nous vous encourageons à continuer à participer et à proposer des idées pour enrichir nos futurs événements. Ensemble, faisons vivre notre belle commune !

## A VOS AGENDAS

Prochaines manifestations

- vide grenier le 18 mai 2025
- fête locale les 6 et 7 septembre 2025

Merci encore et à très bientôt,

*Le Comité des Fêtes.*



# AIROUX TOUJOURS EN LIGNE

Nous vous rappelons que le site d'Airoux est accessible à <https://www.airoux.fr>

Vous y retrouverez :

- les informations pratiques (démarches administratives, santé, ...);
- les informations importantes (avis de tempêtes, risques d'incendies, travaux, ...);
- les comptes rendus des conseils municipaux;
- les animations et la vie du village;
- un forum permettant de discuter entre Airouxiens;
- ...

Vous pouvez aussi vous inscrire à la **lettre d'actualités** (maximum un mail par semaine).

Les personnes voulant écrire des articles ou proposer des photos peuvent se signaler auprès du responsable par la page de contact, par mail ([webmaster@airoux.fr](mailto:webmaster@airoux.fr)) ou sur le forum.



Si vous désirez recevoir les informations de la Mairie régulièrement, nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir le coupon ci-dessous dans la boîte aux lettres de la mairie ou directement au secrétariat.

Ces adresses mails sont sécurisées et utilisées par la commune uniquement pour de la diffusion d'informations.

## COUPON-RÉPONSE À RAMENER À LA MAIRIE

Je soussigné (Nom Prénom) .....  
souhaite recevoir des informations de la commune d'Airoux par courriel à l'adresse suivante :  
.....@.....

*Les données recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement destiné à la mairie d'Airoux pour la diffusion d'informations de la commune. Les destinataires des données sont les personnes habilitées de la mairie d'Airoux.*

*Les données sont conservées pour la durée du service ou supprimées à la demande de la personne concernée. Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, et au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement de vos données ou une limitation du traitement de celles-ci.*

*Vous pouvez accéder aux informations vous concernant ou vous désinscrire en vous adressant à la mairie d'Airoux : [mairieairoux@wanadoo.fr](mailto:mairieairoux@wanadoo.fr)*

Fait à Airoux le .....

# POÈME DE DENIS AMIEL

## FÊTE DE NOËL

*Les unes après les autres les maisons se couvraient de décorations naïves et, la nuit, les guirlandes lumineuses ourlaient les façades, serpentaient dans les arbres ou couraient dans les allées de jardin qu'elles transformaient en ruisseaux scintillants.*

*Jean Paul Dubois*

*Les accommodations raisonnables*

Le sapin de lumière, aux perles de cristal,  
A l'étoile d'argent, aux guirlandes de fleurs,  
Règne dans la maison, tel un prince impérial,  
Pour la joie des enfants aux yeux pleins de bonheur.

En ce jour de Noël, où tout nous réunit,  
A la même table pour le même repas,  
Comme autour de l'enfant dans la crèche, endormi,  
Les bergers ont couru au rythme de leurs pas.

Noël, joie de Noël ! Joie sur toute la terre !  
Les flocons de neige dansent au firmament,  
Annonçant la venue d'un étrange mystère,  
Noël, joie de Noël ! Joie éternellement !

Pourtant, je vois au ciel des larmes de tristesse :  
Pour tous ces isolés avec leur solitude,  
Pour ces corps déchirés gisant sur leur détresse,  
Pour tous les sans amours rongés par l'inquiétude.

Que la joie de Noël illumine leurs cœurs,  
Comme une source claire où baignent leurs pensées !  
Que la joie de Noël englobe de bonheur  
Tout ce grand univers dans la paix retrouvée.

Denis Amiel  
Décembre 2024